

Image not found or type unknown



Litige entre voisin sur limite terrain

Par **transistor**, le **14/02/2016** à **14:52**

Bonjour,

Notre voisin a construit un mur de clôture (il y a 18 ans) en partie sur notre terrain avant notre acquisition de parcelle (il y a 17 ans). Nous avons fait remesurer pour preuve en leur présence et avons laissé le mur. Nous leur avons fait un courrier (par un conciliateur) récemment pour récupérer notre bien en mentionnant la loi trentenaire mais ceux-ci refusent en invoquant la loi prescription décennale. Sommes-nous en droit de récupérer notre bien et comment procéder?

Merci.

Bien cordialement